

Aide financière pour l'achat de couches lavables



En revanche...

Une couche lavable remplace 230 couches jetables. Ainsi, seulement 30 couches de coton sont nécessaires pour rendre un enfant propre.

À la fin de leur vie utile, les couches de coton peuvent être recyclées, qu'elles soient transformées en guenilles ou déposées chez un récupérateur de textile, soulageant par la même occasion les sites d'enfouissement.

Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose totalement en 6 mois. De plus, l'achat de couches de coton de qualité assure une seconde utilisation pour la venue d'un deuxième enfant.

Au niveau économique, l'utilisation des couches de coton peut représenter une dépense estimée entre 500 \$ et 1 000 \$, incluant les coûts de lavage.



Saviez-vous que...

Chaque année, au Québec, près de 600 millions de couches jetables prennent le chemin des sites d'enfouissement. Plus spécifiquement, entre 5 000 et 7 000 couches jetables sont nécessaires pour rendre un enfant propre, soit près d'une tonne de déchets par enfant.

Après les journaux et les contenants de boisson et d'aliment, les couches jetables représentent le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement.

Pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation, il faut compter de 300 à 500 ans pour la décomposition complète d'une couche jetable dans un site d'enfouissement.

L'utilisation de couches jetables contribue à l'épuisement de nos ressources naturelles. De 5 à 12 arbres doivent être coupés pour produire le nombre de couches qui permettront de rendre un enfant propre.

La production des couches jetables requiert 41 % plus d'eau que la production et l'entretien de couches lavables.

Sur le plan financier, l'achat de couches jetables demande un investissement de 1 500 \$ à 2 500 \$ en moyenne et cela, pour un seul bébé.



Formulaire d'inscription

RENSEIGNEMENT SUR LES PARENTS

Nom du père :

Nom de la mère :

Adresse :

Téléphone résidence :

Téléphone bureau :

carte accès-loisirs :

Courriel :

RENSEIGNEMENT SUR LES ENFANTS

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Âge :

Garçon

Fille

Ville de



Saint-Joseph-de-Sorel

Les couches lavables, un plus pour l'environnement !

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté le 4 avril 2011 un programme visant à encourager les parents qui font l'achat de couches lavables et contribuent ainsi à préserver l'environnement.

Toute personne qui remplit les conditions d'admissibilité suivantes peut bénéficier du programme d'aide financière mis en place par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel :

- Être citoyen de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et parent d'un enfant âgé de moins de six (6) mois au moment de l'adhésion au programme ;
- Détenir les preuves originales d'achat d'un ensemble de couches de coton, peu importe la marque et/ou le lieu de l'achat, en respectant le nombre minimal de couches selon la nature de la demande : pour un 1^{er} enfant, pour un 2^e enfant ou pour une naissance multiple.

Une seule subvention sera accordée par enfant. Les parents d'un **1^{er} enfant** recevront un remboursement de 150\$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un minimum de 24 couches de coton.

Dans le cas de la naissance d'un **2^e enfant**, les parents qui auront déjà bénéficié d'un premier remboursement pourront demander un second remboursement de 75\$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un minimum de 12 couches de coton supplémentaires.

Dans le cas de naissance multiple, les parents recevront un remboursement de 225\$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un minimum de 36 couches de coton.

Comment profiter de ce remboursement

Pour profiter du programme d'aide financière, le parent demandeur doit faire parvenir les documents suivants au comptoir de l'Hotel de Ville dans un délai de trois (3) mois suivant l'achat:

- Une preuve de paiement (facture originale) de l'ensemble de couches de coton sur laquelle est indiquée la quantité de couches de coton achetées, respectant le nombre minimal exigé selon que ce soit pour un 1^{er} enfant, un 2^e enfant ou une naissance multiple ;
- Une preuve de naissance de l'enfant ou des enfants concernés (ex.: copie de la déclaration de naissance) ;
- Votre numéro de carte accès-loisirs du parent demandeur (résidant de Saint-Joseph-de-Sorel seulement) ;
- Le formulaire d'admissibilité et le contrat d'honneur dûment complétés et signés (partie détachable du présent dépliant).
- Dans les semaines suivant la demande, un remboursement sera retourné par la poste pour financer une partie de l'achat de l'ensemble de couches de coton.

Pour information

HOTEL DE VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
700, rue Montcalm
Saint-Joseph-de-Sorel
Québec J3R 1C9
450 742.3744
www.vsjs.ca

Contrat d'honneur pour l'utilisation des couches de coton

Nous reconnaissons avoir fait une demande d'aide financière auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour l'achat d'un ensemble de couches de coton ;

Nous certifions que nous résidons sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;

Nous nous engageons à utiliser des couches de coton ;

Nous convenons que le matériel subventionné ne peut faire l'objet de vente sans l'autorisation préalable de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

En connaissance de cause, nous signons le présent engagement.

Signature du père

Signature de la mère

Date

